

Bulletin d'inscription

Comment s'inscrire?

Courrier: IDIAB, 15 quai
Claude Bernard, 69007
Lyon
Fax: 04.78.78.74.40.
Mail idiab@univ-lyon3.fr

Comment venir?

Université Jean Moulin
Lyon 3, 15 quai Claude
Bernard, 69007 Lyon

TCL: T1 arrêt Rue de
l'Université

Règlement:

Par chèque à l'ordre de : l'Agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3.
Le règlement du prix de la formation est à effectuer impérativement avant la date de formation

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent : la conférence et le dossier pédagogique.

Tarif: 100 euros

Gratuit pour les étudiants et enseignants

COORDONNEES

NOM / PRENOM:

.....

ADRESSE:

.....

.....

.....

Tel:.....

Mail:.....

IDIAB
INSTITUT DANIEL LANDRAUD

UNIVERSITE
JEAN MOULIN
LYON 3



Demi-journée de formation

Présentation de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

Cette formation vous
permettra de bénéficier:

- d'une présentation synthétique des 124 articles de la loi MOLE
- d'une demi-journée d'échanges et de réflexions sur les nouvelles dispositions en matière de logement

Date : 2/07/2009

Heure : 14h00
15 quai Claude Bernard
69007 Lyon

Pour plus d'informations:
idiab@univ-lyon3.fr

Formation continue
des avocats: 4h
validées

La loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite loi Boutin, a été publiée le 27 mars 2009.

Largement amendée au cours des débats parlementaires, elle a pour objectif d'apaiser les tensions liées au logement dans un contexte de crise financière en développant l'offre de logement.

Organisée en sept chapitres, elle apporte notamment des modifications significatives en matière de baux d'habitation et de copropriété, crée une majoration des règles de construction au profit des bâtiments à usage d'habitation situés en zone urbaine du POS ou du PLU, généralise au logement collectif le dispositif PASS FONCIER et s'intéresse à l'habitat indigne.

Ce sont les 124 articles de la loi MOLE qui feront l'objet de cet après-midi de formation.



Présentation de la loi MOLE

le Jeudi 2 juillet 2009

15 quai Claude Bernard, 69007 Lyon

14h00 Introduction

14h15 Les nouvelles dispositions en matière de baux d'habitation et de copropriété

15h00 L'accession sociale à la propriété

15h45 Pause

16h00 L'habitat indigne

16h45 L'urbanisme et le logement social

17h30 Clôture de la journée

Avec les interventions de

Eric CHAUVINEAU, notaire à Ambérieu-en-Bugey.

Sylvain GRATALOUP, Avocat au barreau de Lyon, Maître de Conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur de l'Institut de Droit Immobilier et d'Administration de Biens.

Béatrice KAN-BALIVET, Maître de Conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directrice adjointe de l'Institut de droit Immobilier et d'Administration de Biens.

Pierre LEUFFLEN, notaire à Lyon.

André POLLET, Président de la Commission de médiation Droit au logement opposable du Rhone.

Dés à présent, posez vos questions à nos intervenants par mail à idiab@univ-lyon3.fr

Nous transmettrons à l'avance vos questions aux intervenants pour leur permettre de vous fournir des réponses complètes le jour de la conférence.

Inscription immédiate par fax
au 04.78.78.74.40.
Ou par mail
idiab@univ-lyon3.fr